

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00003

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 7 mars 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 8,82 mètres au lieu de 15 mètres, et un empiètement de 6,76 mètres supplémentaire à la norme prescrite de 2 mètres pour la galerie.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à article 4.3.2, « que la marge de recul arrière minimale est de 15 mètres » et, à l'article 5.1, « qu'une galerie ne peut empiéter plus de 2 mètres dans la marge de recul ».

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 593 750 du cadastre du Québec, sis au 66 place Fortin, dans la zone R-11.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 7 mars 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault